

Arrondissement de DUNKERQUE  
Canton de WORMHOUT  
**COMMUNE D'HERZEELE**

**ARRETE MUNICIPAL N° 232/2019**

**OBJET : REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION**  
**Impasse de Cassel– Sté Ramery Réseaux Artois Littoral**

Le Maire de la Commune d'HERZEELE

VU le Code des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route ;

VU la demande en date du 24/10/2019 – de M. RAECKELBOOM – Sté Ramery Réseaux Artois Littoral – rue de la Meuse – 62470 CALONNE RICOUART ;

CONSIDERANT QU'il convient de prendre des mesures de sécurité pour la réalisation de travaux électrique pour le renouvellement des poteaux HTA.

**A R R E T E :**

ARTICLE 1 : La circulation sera alternée par feux tricolores et limitée à 30km/h impasse de Cassel, à partir du 25 novembre 2019 pour une durée d'intervention des travaux de 30 jours.

ARTICLE 2 : le stationnement et le dépassement seront interdits au droit des travaux pendant toute la durée des travaux.

ARTICLE 3 : la Sté Ramery Réseaux Artois Littoral – rue de la Meuse – 62470 CALONNE RICOUART, chargée des travaux, mettra en place la signalisation nécessaire.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Madame Del Litto, responsable de l'arrondissement routier de Dunkerque – e-mail : [voirie.dunkerque@lenord.fr](mailto:voirie.dunkerque@lenord.fr) –
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Wormhout – e-mail : [cob.wormhout@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:cob.wormhout@gendarmerie.interieur.gouv.fr)
- M. Raeckelboom - Sté Ramery Réseaux Artois Littoral – rue de la Meuse – 62470 CALONNE RICOUART – e-mail : [amacrelle@ramery.fr](mailto:amacrelle@ramery.fr)

Fait à HERZEELE, le 05 novembre 2019

Le Maire,  
R.LAPORTE

ARRETE RENDU EXECUTOIRE

PUBLIE et/ou NOTIFIE le : 05 novembre 2019

Le Maire,  
R.LAPORTE

